Nations Unies A/65/L.23/Rev.2/Add.1

Assemblée générale

Distr. limitée
16 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 122 g) de l'ordre du jour
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Angola, Brésil, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tomé-et-Principe et Timor-Leste : projet de résolution

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Congo, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Guinée, Honduras, Hongrie Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Namibie, Nouvelle-Zélande, République centrafricaine, République de Moldova, République tchèque, Romanie, Sainte-Lucie, Serbie, Slovénie, Suède et Zambie

10-69745 (F) 171210 171210

Merci de recycler